

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**2 NOVEMBRE 2015
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 2 novembre 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Brigitte Collin.

Absence motivée : Monsieur le maire Martin Damphousse

Est également présent : Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

La mairesse suppléante Brigitte Collin fait lecture du rapport du maire sur la situation financière 2015 de la Ville de Varennes

2015-412 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2015 de la Ville de Varennes

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2015 de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2015-413 Publication du rapport du maire sur la situation financière 2015 de la Ville de Varennes

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le texte du rapport du maire sur la situation financière 2015 de la ville soit publié dans le journal *La Relève* diffusé dans la ville, et ce, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique, le tout conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Adoptée.

**2015-414 Dépôt du rapport de la trésorière
Situation financière au 31 octobre 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la ville en date du 31 octobre 2015.

Adoptée.

La mairesse suppléante Brigitte Collin confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

21. Appel d'offres pour la gestion de la piscine intérieure, l'entretien de la Maison des jeunes de Varennes et la surveillance et l'entretien des bassins aquatiques extérieurs
Approbation des critères et exigences

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Localisation de la nouvelle zone H-490
- Motivation du rejet de l'ensemble des soumissions pour planage
- Localisation des travaux prévus sur la montée de la Baronnie

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2015-415 Approbation procès-verbal
Séance générale 5 octobre 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 5 octobre 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2015-416 Approbation des comptes – octobre 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'octobre 2015 :

Fonds d'administration : 5 806 076,91 \$
(Chèques numéros 20128 à 20399, paiements par
débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 282 796,64 \$
(Chèques numéros 2108 à 2121 et paiements par
débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2719

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A2015-31 Règlement numéro 529-9 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'encadrer les tirs à l'arme à feu sur le territoire

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 529-9 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'encadrer les tirs à l'arme à feu sur le territoire.

A2015-32 Règlement 825 relatif au colportage

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 825 relatif au colportage.

A2015-33 Règlement 807-1 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 807 afin de préciser certains critères d'évaluation

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 807-1 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 807 afin de préciser certains critères d'évaluation.

A2015-34 Règlement 823 décrétant des travaux de reconstruction et élargissement d'un passage à niveau et de ponceaux sur la montée de la Baronnie

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 823 décrétant des travaux de reconstruction et élargissement d'un passage à niveau et de ponceaux sur la montée de la Baronnie.

A2015-35 Règlement 824 sur la prévention des incendies

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 824 sur la prévention des incendies.

A2015-36 Règlement numéro 534-50 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier un panneau d'interdiction de stationnement sur la rue Sainte-Anne

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-50 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier un panneau d'interdiction de stationnement sur la rue Sainte-Anne

A2015-37 Règlement 707-81 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone H-490 à même la zone P-404

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-81 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone H-490 à même la zone P-404.

2015-417 Adoption - Premier projet de règlement numéro 707-81 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone H-490 à même la zone P-404

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-81 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone H-490 à même la zone P-404 soit et est adopté.

Adoptée.

2015-418 Adoption - Second projet de règlement 707-79 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «Bar» comme usage additionnel aux usages «Centre sportif, piscine ou gymnase» et «Aréna» dans la zone I-221

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-79 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «Bar» comme usage additionnel aux usages «Centre sportif, piscine ou gymnase» et «Aréna» dans la zone I-221 soit et est adopté.

Adoptée.

2015-419 Adoption – Second projet de règlement 707-80 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions des stationnements pour la zone H-647

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-80 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions des stationnements pour la zone H-647 soit et est adopté.

Adoptée.

2015-420 Adoption – Règlement 707-78 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «agence de voyage» dans la zone I-222

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-78 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «agence de voyage» dans la zone I-222.

Adoptée.

2015-421 Adoption – Règlement 529-8 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire les pratiques de golf en zone résidentielle et d'augmenter le coût des infractions en matière de dépôts sauvages de toutes sortes sur le territoire de la Ville

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 529-8 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire les pratiques de golf en zone résidentielle et d'augmenter le coût des infractions en matière de dépôts sauvages de toutes sortes sur le territoire de la Ville.

Adoptée.

Madame la mairesse suppléante invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

**2015-422 Usage conditionnel – Construction d'un panneau-réclame
564, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre la construction d'un panneau-réclame au 564, boul. Lionel-Boulet.

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 6 octobre 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 2015-10-72 du 7 octobre 2015;

Considérant que le projet, tel que présenté, ne rencontre pas les critères suivants :

- le nombre et la dimension des panneaux-réclames sont limités afin de ne pas surcharger le paysage;
- un panneau-réclame doit être localisé à un endroit qui est de moindre impact pour les milieux résidentiels et autres usages sensibles;
- un panneau-réclame, construit comme une enseigne détachée, présente un style recherché et élégant;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes refuse la demande d'usage conditionnel no 2015-073 afin de permettre l'installation d'un panneau-réclame sis au 564, boul. Lionel-Boulet, le tout tel que présenté aux plans réalisés par Enseigne Decor Design numéro RM-36600, en date du 24 septembre 2015.

Adoptée.

**2015-423 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-082
Installation d'une nouvelle enseigne murale
2060, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-10-73 du 7 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-082 afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne murale, le tout tel qu'illustré aux plans de Médiagraphe, numéro 19280, en date du 16 juillet 2015.

Le bâtiment est sis 2060, route Marie-Victorin, sur le lot P-55 au cadastre du Village de Varennes dans la zone C-602.

Adoptée.

**2015-424 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-086
Modifications au bâtiment principal
25 et 27, rue Sainte-Anne**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-10-74 du 7 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-086 afin d'apporter des modifications au bâtiment principal. Le tout tel qu'illustré aux plans déposés par le propriétaire en date du 28 septembre 2015, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- éviter l'effet de rapiéçage des ouvertures qui seront bouchées; à cette fin, le requérant devra faire approuver, au préalable, la méthode qui sera utilisée, par le Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- retirer les marches de béton situées en cour avant et qui donnent accès à l'escalier menant à l'étage.

Le bâtiment est sis au 25 et 27, rue Sainte-Anne, sur le lot P-58 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2015-425 Fourniture de produits d'entretien pour 2016 avec option de
reconduction pour un (1) an en 2017
*Équipements sanitaires Prodec inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de produits d'entretien pour 2016 avec option de reconduction pour un (1) an en 2017;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des travaux publics en date du 21 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Équipements sanitaires Prodec inc.*, de Sorel-Tracy, datée du 15 octobre 2015, pour la fourniture de produits d'entretien pour 2016 avec option de reconduction pour un (1) an en 2017, pour un montant total de 20 948,94 \$ taxes incluses pour 2016, incluant des frais d'imprévus pour une somme de 1 656,40 \$ avant taxes.

Adoptée.

2015-426 Location de camions avec opérateurs - Transport de neige hiver 2015-2016

***Décorome Construction
Excavation Civilpro inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la location de camions avec opérateurs pour le transport de neige hiver 2015-2016;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des travaux publics en date du 27 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer 64 % du contrat total à *Décorome Construction*, de Varennes, selon sa soumission du 15 octobre 2015, pour la location de camions avec opérateurs pour le transport de neige hiver 2015-2016, pour un montant total de 40 816,13 \$ taxes incluses, plus un montant de 7 200 \$ avant taxes pour des frais d'imprévus.

D'octroyer 36 % du contrat total à *Excavation Civilpro inc.*, de Varennes, selon sa soumission du 15 octobre 2015, pour la location de camions avec opérateurs pour le transport de neige hiver 2015-2016, pour un montant total de 22 995 \$ taxes incluses, plus un montant de 3 200 \$ avant taxes pour des frais d'imprévus.

Certificat de la trésorière numéro 2721

Adoptée.

2015-427 Travaux de pompage et déshydratation des boues (automne 2015)
Terrapure Environmental

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de pompage et déshydratation des boues (automne 2015);

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des travaux publics en date du 14 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Terrapure Environmental*, de Lévis, datée du 14 octobre 2015, pour des travaux de pompage et déshydratation des boues (automne 2015), pour un montant total de 73 017,32 \$ taxes incluses.

D'approuver de plus le transfert budgétaire en annexe.

Certificat de la trésorière numéro 2718

Adoptée.

**2015-428 Travaux de correction par planage
Rejet des soumissions**

Considérant que l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de correction par planage a été préparé afin de corriger les travaux que Les Entreprises Nord Construction (1962) inc. ont effectué en vertu du contrat qui leur a été octroyé par la résolution numéro 2015-165;

Considérant que ces travaux ont été repris par Les Entreprises Nord Construction (1962) inc. à la satisfaction du directeur du Service du génie;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes rejette les soumissions suite à l'appel d'offres pour des travaux de correction par planage et qu'elle en avise tous les soumissionnaires.

Adoptée.

**2015-429 Acquisition de batteries UPS
Softchoice LP**

Considérant la recherche de prix auprès de trois (3) fournisseurs;

Considérant la recommandation de la coordonnatrice à la direction générale et à l'informatique en date du 22 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à *Softchoice LP*, de Montréal, le contrat pour l'acquisition de batteries UPS pour la salle des serveurs, et ce, pour un montant total de 11 608,21 \$ avant taxes mais incluant le transport et les éco-frais.

Ce montant est imputable au fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur une période de 3 ans à compter de 2016.

Certificat de la trésorière numéro 2720

Adoptée.

**2015-430 Installation de clôtures aux bassins de rétention du Novoparc
G. Daviault Itée**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'installation de clôtures à mailles autour des bassins de rétention dans le Novoparc;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 30 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la soumission conforme présentée par *G. Daviault Itée*, de Saint-Lambert, datée du 28 octobre 2015, pour l'installation de clôtures aux bassins de rétention A et B, pour un montant total de 88 421,52 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus.

Ce montant est imputable au règlement d'emprunt 796.

Certificat de la trésorière numéro 2722

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2015-431 Autorisation de signature
Acte de servitude - G.C.M. Consultants inc. (lot P-1078)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la G.C.M. Consultants inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2015-432 Autorisation de signature
Acte de vente - Cession du prolongement de la rue Théodore-
Robitaille
(lots 138-371-P et 130-904-P)

Considérant le protocole d'entente relatif aux infrastructures et aux équipements municipaux intervenu entre monsieur Jack Sofaer et la Ville de Varennes, le 2 mars 1999;

Considérant la promesse de monsieur Jack Sofaer à l'effet de céder à la Ville de Varennes les lots 138-371-P et 130-904-P afin qu'ils deviennent le prolongement de la rue Théodore-Robitaille;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente «deed of sale» à intervenir entre la Ville de Varennes et monsieur Norton Paish (co-liquidateur) et madame Rhonda Sofaer (co-liquidatrice) pour la cession des lots 138-371-P et 130-904-P afin qu'ils deviennent le prolongement de la rue Théodore-Robitaille; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2015-433 Autorisation de signature
Acte de servitude de conduite d'égout
52, rue Sainte-Anne

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la propriétaire du 52, rue Sainte-Anne et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2015-434 Autorisation de signature
Acte de servitude de conduite d'égout
12, rue Sainte-Anne

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la propriétaire du 12, rue Sainte-Anne et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2015-435 Autorisation de signature
Acte de servitude de borne fontaine
9, rue Massue

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la propriétaire du 9, rue Massue et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2015-436 Autorisation de signature
Acte de servitude de borne fontaine
27, rue Massue

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre les propriétaires du 27, rue Massue et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2015-437 Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du
regroupement Varennes/Sainte-Julie FUS. pour la période du
1er décembre 2008 au 1er décembre 2009

Considérant que la Ville de Varennes est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0099-113 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2008 au 1er décembre 2009;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à fonds de garantie en assurances responsabilité civile primaire;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 650 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Varennes y a investi une quote-part de 51 644,00 \$ représentant 7,95 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Ville de Varennes confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1er décembre 2008 au 1er décembre 2009 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Ville de Varennes demande que le reliquat de 56 792,33 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

Considérant que la Ville de Varennes s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2008 au 1er décembre 2009;

Considérant que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Ville de Varennes s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2008 au 1er décembre 2009;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie FUS. dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée.

**2015-438 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2015-11 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 28 octobre 2015.

Adoptée.

**2015-439 Terres agricoles des Américains
Reconduction des baux**

Considérant que les baux pour la location des droits que la Ville de Varennes possèdent dans les parties de lots originaires 167, 168, 207 à 209, 211, 213, 215 à 222, 226, 227, 321, 340, 351, 366, 378, 388 et 399 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes deviennent échus au 31 octobre 2015;

Considérant que le Conseil opte pour la reconduction desdits baux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le bail pour la location des terres agricoles entre la Ville de Varennes et les locataires ci-après, pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, aux mêmes conditions que celles prévues au bail du 5 décembre 2002, à l'exception du terme, du prix qui sera de 120 \$ l'arpent, de la clause de résiliation ainsi que des dates de paiement qui seront, pour le premier versement de 50 % le 1^{er} décembre 2015 et le deuxième versement le 1^{er} juin 2016, pour le solde.

NOM	LOTS	PRIX ANNUEL AVANT TAXES
Les Entreprises agricoles de Varenes inc.	167, 168, 221, 222 et 340 (212,95 arpents)	25 554,00 \$
M. Roland Beauchamp	208 (51,28 arpents)	6 153,60 \$
M ^{me} Cécile Beauchemin	209 (2), 227 (152,83 arpents)	18 339,60 \$
Ferme Normand Jodoin inc.	211, 366 (105,77 arpents)	12 692,40 \$
Ferme Promarc inc.	213 (60 arpents)	7 200,00 \$
M. Denis Bréard	226 (50,02 arpents)	6 002,40 \$
Les Fermes Wilfrid Larose inc.	207, 209 (1), 215, 216, 217, 218, 219, 220, 351, 378, 388 et 399 (612,71 arpents)	73 525,20 \$
M. Alain Hébert	321 (12,60 arpents)	1 512,00 \$

Adoptée.

2015-440

**Travaux d'entretien 2016 - Varenes
Rivière Saint-Charles, rivière Sabrevois,
rivière au Trésor et rivière aux Pins**

Considérant que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, sur les branches 11, 15 et principale de la rivière Saint-Charles, sur les branches principale et 1 de la rivière Sabrevois, sur les branches 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de la rivière au Trésor et sur les branches principale, 1 et 2 de la rivière aux Pins;

Considérant le Règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

Considérant que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

Considérant que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au Règlement numéro 166 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur les branches 11, 15 et principale de la rivière Saint-Charles, sur les branches principale et 1 de la rivière Sabrevois, sur les branches 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de la rivière au Trésor et sur les branches principale, 1 et 2 de la rivière aux Pins par la MRC de Marguerite-D'Youville;

Que la Ville de Varennes s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur les branches des cours d'eau, et ce, en conformité au *Règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.*

Que requête soit transmise à la MRC de Marguerite-D'Youville relativement à ces travaux d'entretien et d'aménagement, afin d'inclure, dans le devis d'appel d'offres de services professionnels, au nom de la Ville de Varennes, la détermination des superficies détaillées de drainage pour fins de taxation des propriétaires concernés.

Adoptée.

2015-441 Transport adapté – Tarifs 2016 – Approbation

Considérant l'adoption, le 26 août 2009, du règlement numéro 193 relatif à la déclaration de compétence en matière de transport adapté de la MRC de Lajemmerais (Marguerite-D'Youville);

Considérant que selon l'article 2 dudit règlement, cette compétence comprend notamment l'admission et le transport des clients-usagers, la répartition du service et la tarification;

Considérant que la MRC de Marguerite-D'Youville souhaite que son augmentation de tarifs corresponde à celle proposée par l'AMT;

Considérant que cette augmentation est de l'ordre de 2 %;

Considérant que le projet de grille tarifaire pour l'année 2016 est le suivant :

	<i>Carte 20 passages</i>	<i>Tarif par passage</i>	<i>Carte mensuelle</i>
Zone locale	61,25 \$	4,25 \$	102,00 \$
Zone Rive-Sud Sorel-Tracy	81,50 \$	5,75 \$	142,75 \$
Zone Montréal	-	11,25 \$	-

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les nouveaux tarifs établis par la MRC de Marguerite-D'Youville, lesquels entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Adoptée.

2015-442 Mesure disciplinaire - Employé matricule 678

Considérant la recommandation formulée par le directeur du Service des travaux publics et la directrice des ressources humaines, en date du 13 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imposer à l'employé portant le matricule « 678 » une suspension sans solde de deux jours ouvrables dont les modalités d'application seront transmises à l'employé et à son représentant syndical.

Adoptée.

**2015-443 Proposition de recommandation
Rapport Perrault**

Considérant que le Livre blanc municipal «L'avenir a un lieu» de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose une reddition de comptes fondée sur les principes de l'imputabilité des élus municipaux envers les citoyens et la saine gestion des fonds public;

Considérant que le premier ministre du Québec, dans son discours d'ouverture de la 1ère session de la 41e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai 2014, déclarait «Nous désirons refonder le partenariat entre Québec et les municipalités, bannir le terme «créature» et envisager l'avenir sur la base de deux ordres de gouvernement qui ont leurs responsabilités propres et qui travaillent ensemble au service du même contribuable;

Considérant que le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a créé le Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités et nommé à sa tête M. Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke et ex-président de l'UMQ;

Considérant que le mandat du Groupe de travail consistait à faire l'inventaire des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement présentant une lourdeur administrative et à formuler des recommandations pour les simplifier, les regrouper ou les alléger;

Considérant que le Groupe de travail a effectué une vaste consultation auprès de 400 élus et gestionnaires municipaux de toutes les régions du Québec;

Considérant que les recommandations du rapport «Faire confiance», basées sur la transparence, l'imputabilité, l'efficacité et l'efficience s'inscrivent dans la volonté de redéfinir la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités et de reconnaître celles-ci comme de véritables gouvernements;

Considérant que les municipalités québécoises consacrent près de 2,5 millions d'heures à répondre aux exigences diverses des ministères et des organismes municipaux et une très large partie de ces heures pourrait être consacrée plutôt au bénéfice des citoyens;

Considérant que l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, propose de mettre en place une politique visant à alléger les procédures de reddition de comptes des municipalités au gouvernement tout en assurant la cohérence des exigences gouvernementales aux municipalités;

Considérant qu'il est urgent d'alléger et de simplifier la reddition de comptes des municipalités envers le gouvernement pour s'assurer que chaque dollar soit investi dans l'amélioration des services;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le gouvernement du Québec mette en œuvre dès maintenant l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de mise en place d'un programme de subvention pour les affaissements de résidence sur la rue des Érables
- Pompage des boues aux étangs d'épuration
- Interdiction de transport lourd au centre-ville
- Problématique de vitesse à l'intersection de la route 132 et du chemin du Petit-Bois
- Transit de véhicules lourds par la montée de la Picardie et la route 132 afin d'éviter la pesée routière sur l'autoroute 30
- Taux de location des terres des Américains
- Déplacement potentiel de la côte Bissonnette
- Motivation de l'abattage de trois arbres matures au parc de la Commune
- Présence de policiers à la salle du conseil pour la séance d'octobre
- Sécurisation de l'intersection route 132 et boul. Lionel-Boulet
- Mise sur pied d'un programme spécifique de subvention pour l'affaissement des résidences
- Amélioration de la performance des étangs aérés par l'implantation d'égouts séparatifs
- Quantité satisfaisante de logements locatifs sur le territoire varennois
- Nombre de débordements des stations de pompage au fleuve en 2015
- Traitement des eaux à la sortie de l'usine d'épuration et implantation possible d'un ozonateur
- Demande au MTQ d'interdire le transport lourd au centre-ville
- Date de la rencontre d'information pour l'implantation du projet chinois
- Commission de sécurité publique
- Gestion de la montée de Picardie par le ministère des Transports du Québec
- Distance à respecter des bâtiments principaux pour l'utilisation d'armes à feu
- Ristourne de la MRC pour la collecte des ordures
- Propriété des bacs d'ordures et de récupération distribués à Varennes
- Dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation 2016-2018

- Craintes d'effets sociaux et économiques néfastes dus à l'implantation du projet chinois
- Entreprises québécoise plaçant leurs profits dans les paradis fiscaux

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 13.

La mairesse suppléante,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Brigitte Collin

Me Marc Giard, OMA